

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Management des collectivités territoriales et leurs établissements publics

- Université d'Auvergne - UdA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Management des organisations, spécialité Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*, ouverte en septembre 2008, est dispensée par l'Ecole Universitaire de Management - IAE. Les cours ont lieu à l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT). Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) *Administration économique et sociale* (AES), *Droit*, *Langues étrangères appliquées* (LEA), d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou d'une autre formation Bac +2.

La formation a pour objectif de former des professionnels opérationnels dans les fonctions d'encadrement intermédiaire au sein de divers organismes (publics à gestion privée/collectivités territoriales/établissements publics). Les compétences visées sont donc très opérationnelles et les connaissances enseignées sont adaptées aux concours de la fonction publique territoriale afin de permettre aux diplômés d'accéder à un débouché pérenne. Les compétences développées sont juridiques, financières et managériales.

Cette licence professionnelle est ouverte à un public en formation initiale et en formation continue hors contrats de professionnalisation. Elle est aussi ouverte à la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et Professionnels (VAP).

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics* dispose d'un certain nombre de points forts.

Elle a noué un partenariat avec le Centre de Gestion des Collectivités et semble donc en adéquation avec le tissu des collectivités locales, notamment en termes de besoins et d'attentes, même si le dossier demeure très succinct sur cet aspect. Ce partenariat constitue un avantage concurrentiel alors que les deux autres LP identiques sur le territoire national ne paraissent pas bénéficier d'un tel appui. En outre, la formation bénéficie des interventions d'enseignants-chercheurs spécialistes du domaine, et du soutien de l'association des Maires Ruraux de France.

On peut par ailleurs souligner une grande richesse des unités d'enseignement (UE) en adéquation avec les finalités de la licence.

Certaines marges de progression existent néanmoins :

A court terme, l'insertion professionnelle est seulement d'environ 50 % en moyenne et il est à noter une poursuite d'études s'élevant à près d'un tiers des diplômés. A cet égard, le positionnement de la formation n'est pas suffisamment explicite puisqu'il est affirmé qu'elle ouvre notamment la possibilité de passer des concours, ce qui semble expliquer l'importante poursuite d'étude pour les préparer, ce qui n'est pas la vocation première d'une LP axée sur l'insertion professionnelle immédiate des diplômés.

La très forte présence des professionnels qui assument 80 % des enseignements peut conduire à des craintes quant à la pérennité et l'implication de l'équipe enseignante et au pilotage effectif de la formation.

L'argumentation du dossier est souvent trop succincte. Notamment, il ne permet malheureusement pas d'analyser les perspectives professionnelles, ni même les principales missions de stage confiées aux étudiants.

Enfin il importe de souligner qu'un faible nombre d'étudiants sont en formation continue (six en 2012, puis moins de trois les années suivantes). En outre la formation n'est ouverte ni à la formation en alternance, ni à l'enseignement à distance, qui serait néanmoins des voies de développement de cette LP.

Points forts :

- Relations étroites avec le tissu économique.
- Grande richesse du contenu de la formation.

Points faibles :

- Fort taux de poursuite d'études.
- Fort déséquilibre de l'équipe pédagogique au détriment des enseignants académiques.
- Caractère lacunaire du dossier sur notamment les données qualitatives de l'insertion professionnelle des diplômés et des stages effectués en cours de formation.

Recommandations :

Pour conclure, le contenu de la LP est en adéquation avec les finalités affichées. Mais un certain nombre de réflexions devrait être menées dans le cadre du processus d'amélioration continue de la formation.

Il serait nécessaire de clarifier le positionnement du diplôme et du devenir des étudiants. Une licence professionnelle n'ayant pas pour finalité de préparer un concours, il serait préférable de développer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans une licence professionnelle dont c'est la vocation. A défaut, un développement du nombre de stagiaires en formation continue permettrait de repositionner la formation de manière pertinente dans une perspective de progression de carrière pour les agents territoriaux.

Il conviendrait d'approfondir de nombreux points, notamment sur la qualité de l'insertion et être attentif au rôle des enseignants permanents.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	La formation dispensée apparaît être en bonne adéquation avec les objectifs poursuivis, les compétences et savoirs nécessaires au management des collectivités territoriales et les établissements publics. On observe une grande richesse du contenu de la formation.
Environnement de la formation	La formation est construite en collaboration avec le Centre de Gestion des Collectivités. On s'attend donc à ce que la formation soit en adéquation avec le tissu des collectivités locales, notamment en termes de besoins et attentes, bien qu'aucun élément du dossier ne le précise explicitement. Les deux licences concurrentes (Grenoble et Annecy) ne semblent pas bénéficier d'un tel appui dans le maillage territorial. La formation s'inscrit par ailleurs bien dans le champ <i>Droit, économie, gestion</i> de l'UdA.
Equipe pédagogique	Une très grande proportion des cours (80 %) est assurée par des professionnels en activité, ce qui garantit la pertinence opérationnelle des enseignements dispensés ; mais de manière corrélatrice un peu moins de 20 % des cours est dispensé par des enseignants-chercheurs. On peut ainsi craindre une certaine vulnérabilité du corps enseignant du fait de ce déséquilibre et s'interroger sur le caractère réellement universitaire de cette formation.
Effectifs et résultats	Malgré une chute des effectifs de 27,5 % entre la rentrée 2011 et la rentrée 2015 expliquée par des restrictions budgétaires et donc une diminution des débouchés professionnels, les effectifs semblent proportionnels aux perspectives d'embauches des futurs diplômés (de 29 à 21 étudiants). Le taux de réussite est très satisfaisant. Leur insertion à court terme est de 50 % en moyenne mais, à 30 mois, est

	de plus de 75 % en moyenne. Ces chiffres s'expliquent par le fait que les diplômés doivent bien souvent passer un concours pour intégrer un poste de longue durée. Cela explique un taux de poursuite d'étude à 12 mois de plus de 30 % (préparation au concours), mais interroge sur les réels objectifs de cette licence professionnelle.
--	---

Place de la recherche	L'initiation à et par la recherche n'est pas l'objet premier d'une licence professionnelle. Néanmoins des enseignants-chercheurs spécialistes du champ interviennent dans la formation. Le dossier souligne encore qu'existe, au sein de la Fondation de l'Université d'Auvergne, une chaire en Management public, de même qu'un projet de finance locale. Cependant, aucun lien n'est fait, explicitement, sur l'apport de ces éléments sur le cursus de la licence
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation est très satisfaisante, notamment par le biais de l'intervention de nombreux professionnels et les projets tutorés proposés par les collectivités afin de familiariser les étudiants avec le tissu socio-économique. On aurait toutefois aimé que cet aspect soit plus développé.
Place des projets et stages	Les missions des projets tutorés sont riches, car celles-ci émanent des collectivités. Les missions de stage, quant à elles, ne sont pas développées explicitement dans le dossier ce qui est regrettable. Ces deux travaux donnent lieu à un rapport écrit et une soutenance orale. Pourtant, l'importance accordée au projet tutoré est relativement faible dans la mesure où il valide seulement 4 crédits européens (ECTS). Le stage, de 12 à 16 semaines, quant à lui, permet de valider 8 crédits ECTS.
Place de l'international	Cette formation étant tournée vers les collectivités territoriales, il n'y a pas réellement de dimension internationale.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation est ouverte, tant aux étudiants de L2 générale, que d'étudiants titulaires de DUT ou de BTS. Cet item demeure toutefois assez peu développé dans le dossier, tant en ce qui concerne les modalités de recrutement et l'existence d'un éventuel dispositif d'aide à la réussite, que sur l'origine des effectifs. En effet, si les deux tiers des étudiants proviennent de BTS ou de DUT, le dossier ne mentionne pas l'origine du tiers restant.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le descriptif des modalités d'enseignement est assez sommaire. L'enseignement se fait de manière classique au travers de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques, mais la répartition n'est pas précisée. Les outils numériques à disposition des étudiants sont assez nombreux. Les étudiants sont essentiellement en formation initiale. Seuls quelques rares étudiants sont en formation continue (six en 2012, puis moins de trois les années suivantes) ou ont bénéficié de la VAE (trois sur la période).
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation sont classiques. Cependant, la pondération contrôle continu/contrôle final écrit n'est pas indiquée. Aucune information n'est apportée sur d'éventuels mécanismes de compensation.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'acquisition des compétences est abordée de manière succincte dans le dossier et ne permet pas de formuler une appréciation précise. Elle se fait par l'intermédiaire du carnet de bord relatif à la formation et aux étudiants. Cependant aucun élément ne fait mention de son usage ou de son impact sur l'amélioration des compétences et leur suivi.
Suivi des diplômés	De manière classique, le suivi des diplômés s'opère par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'Université d'Auvergne, comme l'ensemble des formations de cette université. Il manque toutefois la transmission de données qualitatives qui aurait permis une analyse fine de l'apport de la LP dans l'insertion professionnelle des diplômés. Une création en cours d'une association des diplômés devrait compléter les données de l'observatoire.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement, réunissant le corps enseignant (professionnel et enseignants-chercheurs) et un représentant des étudiants, se tient à la fin de chaque semestre. Il est organisé afin d'améliorer l'adéquation de la formation aux attentes de son environnement socio-économique, sans préciser clairement ses répercussions sur le management de la licence. Une rencontre avec le responsable du Conseil Départemental afin d'envisager d'éventuels ajustements de la formation et des collaborations avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est programmé. Il n'est pas fait mention d'un processus d'évaluation de la formation par les étudiants.
---	---

Observations de l'établissement



Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

Licence professionnelle

Management des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics

Numéro de rapport : S3LP170012573

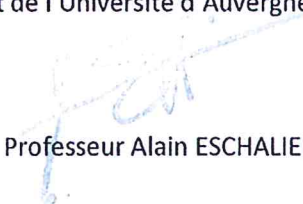
Nous remercions le Comité d'Evaluation pour l'analyse conduite et la qualité des remarques transmises.

Les commentaires et éléments fournis seront pris en compte pour la construction de la future offre de formation.

Concernant cette licence professionnelle, nous n'avons pas d'observation à formuler.

Clermont-Ferrand, le 20/05/2016
Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I




Professeur Alain ESCHALIER